

M. de Gannes répondit à ses confrères, le 23 février 1748. Et je crois qu'il vaut mieux le citer que de résumer sa lettre. Elle raconte ses faits et gestes, et met en relief la franchise de son caractère, l'originalité et la causticité de son esprit, le faisant ainsi parfaitement connaître.

“ Messieurs, l'instruction que le Chapitre m'a donnée, l'année dernière, pour m'obliger à lui rendre compte de ma conduite ne m'offense nullement. Au contraire, j'y trouve de quoi satisfaire mon inclination et de quoi ranimer le zèle que j'ai toujours eu pour ma patrie de qui je tiens tout ce que je suis. Hélas ! si je l'ai abandonnée pour un temps que je n'aurais pas cru si long, elle ne doit point s'élever aujourd'hui contre moi, ni me menacer de mauvais traitements ! Elle doit se souvenir que son dur climat joint aux services de mon ministère que je ne lui ai point épargnés, m'avait entièrement ruiné la santé et mis hors des rangs de ceux qui ont l'avantage de s'y faire encore remarquer ; et qu'en conséquence elle ne m'a pas refusé un repos nécessaire et m'a permis avec connaissance de cause de venir en ce pays chercher un climat plus favorable et un moyen sûr pour éviter une mort certaine qui allait s'emparer de moi sous peu de temps : quoi de plus juste et de plus raisonnable !

“ Voilà cependant le cas, Messieurs, où vous vous mettez, vous mes confrères et mes concitoyens. Vous avez approuvé mon départ et vous me sommez capitulairement de me priver de mon revenu, si je n'ai pas, dites-vous, des raisons canoniques à vous produire. J'ose prendre la Compagnie à témoin sur ce que je vais avancer. N'ai-je pas eu l'honneur de lui représenter l'état pitoyable où j'étais ? N'a-t-elle pas exigé de moi toutes les formalités qu'on peut désirer en pareille occasion : exposés sur exposés, certificats de médecins et autres choses semblables dont on n'avait point affaire vis-à-vis la connaissance de ma situation et ce qui n'avait jamais été recherché pour aucun de nos confrères ? La Com-